

Présentation de la démarche

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle en faisant reconnaître les compétences acquises au travers de votre expérience professionnelle, salariée, non salariée, bénévole ou volontaire.

Notre accompagnement a pour objectif de vous guider dans la constitution de votre dossier de validation et dans la préparation de votre passage devant le jury.

Prérequis

Toute personne souhaitant faire reconnaître les compétences acquises au cours de son expérience en lien avec la certification visée.

Une étude de faisabilité préalable est réalisée afin de vérifier l'adéquation entre votre expérience et le référentiel de compétences de la certification concernée.

Objectifs

- Identifier les compétences acquises au travers de votre expérience.
- Analyser la correspondance entre votre parcours et le référentiel de la certification visée.
- Constituer un dossier de validation conforme aux exigences du certificateur.
- Préparer l'entretien avec le jury de certification.
- Obtenir tout ou partie de la certification visée.

Déroulement de la démarche

Étape 1 : Information et étude de faisabilité

Un entretien préalable permet d'analyser votre projet, votre parcours et la certification envisagée. Cette étape vise à vérifier la pertinence de votre démarche et à évaluer sa faisabilité.

Étape 2 : Demande d'éligibilité

Le candidat constitue son dossier de recevabilité ou d'éligibilité selon les exigences du certificateur concerné.

Étape 3 : Accompagnement VAE

L'accompagnement comprend :

- L'analyse de votre expérience.
- L'identification des preuves de compétences.
- L'aide à la rédaction du dossier de validation.
- La préparation à l'entretien devant le jury.

Étape 4 : Évaluation

Le candidat présente son dossier au jury selon les modalités définies par le certificateur. L'évaluation peut comprendre l'étude du dossier, un entretien et/ou une mise en situation professionnelle.

Durée

La durée de l'accompagnement est adaptée aux besoins du candidat et à la certification visée.

À titre indicatif :

- Accompagnement : 80 heures.
- Durée moyenne du parcours : de 3 à 6 mois.
- Travail personnel estimé : 80 heures par semaine.

Modalités d'accès

- Entretien d'information gratuit.
- Étude de faisabilité.
- Signature du contrat ou de la convention d'accompagnement.
- Entrées permanentes ou selon calendrier défini.

Délais d'accès

L'accompagnement peut démarrer dans un délai de XX jours après validation de la faisabilité et contractualisation.

Tarifs

À partir de 1500 € TTC.

Un devis personnalisé est remis après l'étude de faisabilité.

Méthodes mobilisées

- Entretiens individuels.
- Accompagnement personnalisé.
- Analyse de l'expérience professionnelle.
- Outils méthodologiques.
- Ressources pédagogiques numériques.
- Simulations d'entretien jury.

Modalités d'évaluation

L'évaluation finale relève du certificateur et peut comprendre :

- L'étude du dossier de validation.
- Un entretien avec le jury.
- Une mise en situation professionnelle lorsque celle-ci est prévue par le référentiel.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre accompagnement est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des besoins spécifiques est réalisée dès la prise de contact afin d'identifier les adaptations nécessaires. Pour toute demande d'aménagement, veuillez contacter notre référent handicap.

Contact

Pour toute information complémentaire ou pour réaliser une étude de faisabilité de votre projet VAE, contactez-nous :

Mail : contact@techinfrance.com

Tél : +33 7 50 50 21 31